

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 727

présenté par

M. Bignon, M. Geoffroy, M. Gest, M. Grosdidier, M. Grouard, M. Havard,
Mme Hostalier, M. Morel-A-L'Huissier, M. Pancher et M. Paternotte

ARTICLE 7

À la dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« les régions, les départements et les communes de plus de 50 000 habitants à établir »,

les mots :

« à la généralisation sur l'ensemble du territoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à développer les politiques locales en faveur d'une meilleure maîtrise de l'énergie. Les plans climat-énergie territoriaux constituent un outil essentiel permettant aux collectivités de s'engager dans cette voie. Cette proposition est inscrite à l'engagement n°50.